

Décision modificative n° 3 - 2021

I Eléments-clé de construction du projet de décision modificative n° 3

Ce projet de décision modificative a pour principal objectif d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne **pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire**.

II Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de décision modificative s'articule autour des principaux axes d'intervention de l'Etablissement.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	3 267 023	564 374,84		56 627
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	989 350	585 000		0
Gestion des crues et des étiages, modernisation	670 700			-
Gestion administrative de la redevance	30 800	4 000		-
<i>Fonctionnement administratif</i>		<i>766 874,84*</i>		-
Exploitation des ouvrages	4 957 873	1 920 249,68	0	56 627

Concernant l'**exploitation, entretien et aménagement du barrage de Naussac**, il s'agit d'inscrire en dépense le montant de crédits correspondant à l'annulation d'un titre (vente d'électricité à EDF en 2019), et en recette sa réémission cette année, avec correction de l'erreur matérielle constatée (3 centimes d'euro).

Concernant l'**exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest**, il s'agit d'abonder la provision pour grosses réparations et gros travaux à hauteur de 235 k€, suite à l'ajustement à la baisse des crédits nécessaires pour les travaux d'étanchéité sur la vanne VS6.

Evaluation et gestion des risques d'inondations

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3
BUDGET PRINCIPAL	Appui collectivités SLGRI/PAPI	615 200	60 000	.	-
	Appui « de bassin » collectivités propriétaires/gestionnaires de digues	151 676	55 000	.	-
BUDGET ANNEXE	Gestion d'infrastructures de protection contre les inondations	847 250	437 120	495 000	45 233
Evaluation et gestion des risques d'inondations		1 614 126	552 120	495 000	45 233

Seul est concerné le budget annexe **Infrastructures de protection contre les inondations**. Il s'agit d'ajustements avec : d'une part, des réductions de crédits, du fait qu'il n'a finalement pas été besoin d'affermir certaines tranches optionnelles de marchés et que, pour d'autres prestations, leur réalisation initialement prévue pour cette année n'interviendra qu'en 2022 (réinscription prévue au budget correspondant) ; d'autre part, l'inscription des crédits découlant de la signature de nouvelles conventions d'accompagnement technique signées au second semestre, avec Territoires Vendômois et Forez Est.

Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3
SAGE Loire amont	248 600	350		- 160 000
SAGE Loire en Rhône-Alpes	34 048	1 150		
SAGE Haut-Allier	506 011	3 850		- 100 000 [- 73 000 / - 27 000]
Contrat territorial Haut-Allier	44 331	3 500		27 000
SAGE Allier aval	916 959	12 350		4 018
Contrat territorial Val d'Allier alluvial	63 714	350		
SAGE Sioule	132 325	64 400		
SAGE Cher amont	433 056	71 083	- 354 000	- 68 000
Contrat territorial Cher montluçonnais	173 900			
SAGE Cher aval	133 943	1 083		
SAGE Yèvre Auron	241 537	1 083		- 88 000
CTG2Q	52 375	200 000		- 200 000
SAGE Val Dhuy Loiret	111 625	1 550		
SAGE Loir	74 174	350		
Continuité et restauration des milieux naturels	5 034			
Moyens mutualisés	36 380	1 820		- 4 018
Aménagement et gestion des eaux	3 208 012	362 919	- 354 000	- 589 000

Il s'agit pour l'essentiel de retraits de crédits, en particulier ceux pour : l'étude économique et financière dans le cadre du CTGQQ (- 200 k€ / Analyse reportée en 2022) ; 3 marchés du SAGE Loire amont dont les cahiers des charges n'ont pu être validés en l'absence de CLE recomposée (- 160 k€) ; le reliquat de crédits SAGE Yèvre Auron pour l'étude sur l'effet potentiel de la création de réserves de substitution et des prélèvements hivernaux sur la ressource en eau (- 88 k€ / Réalisation de la 1^{ère} phase sous la forme d'une convention de partenariat avec le BRGM) ; des crédits d'étude pour la caractérisation et la délimitation des têtes de bassin versant du SAGE Haut Allier (- 73 k€) et ceux pour l'étude HMUC Bassin du Cher inscrite au SAGE Cher amont (- 68 k€ / Réflexion reportée en 2022).

A noter par ailleurs l'inscription de crédits pour : le remboursement d'un trop perçu (animation 2020 du PTGE Allier aval) ; la réimputation de crédits de fonctionnement du SAGE Haut-Allier vers la section d'investissement du CT Haut-Allier, pour la réalisation de travaux d'aménagement de cours d'eau sur les EPCI ayant délégué à l'EP Loire la compétence GEMAPI (27 k€).

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3
Pôle recherche/développement/innovation	98 000			
Synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts	150 000	30 000		36 350
Soutien de projets recherche/développement/innovation		65 000		- 36 350
Soutien de projets Patrimoine		50 000		
Restauration des poissons migrateurs				35 000
Recherche/Développement/Innovation (+ Valorisation du patrimoine)	248 000	145 000	0	35 000

Au-delà de l'inscription de crédits dans l'éventualité de la poursuite en 2021-2022 de l'opération temporaire de soutien d'effectif en saumon (35 k€), il s'agit de redéployer ceux initialement prévus pour des subventions de projets de recherche, afin de financer des prestations : d'une part, une expérimentation en Loire moyenne autour d'inventaires faune-flore sur des systèmes d'endiguement dans les départements du Cher, du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire (10 k€) ; d'autre part, un approfondissement de suivis qualitatifs de la ressource en eau en lien avec les interventions de l'Etablissement, y compris ceux des retenues de Villerest et de Naussac (26 k€).

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3
Fonctionnement administratif général	820 539	1 259 958,48	57 000	- 69 000
Locaux	49 300	13 000		
Communication	127 000			
Fonctionnement administratif	996 839	1 272 958,48	57 000	- 69 000

Il s'agit de retirer le solde de crédits non utilisés pour le passage des écritures d'amortissements (69 k€).

Décision modificative n° 3 – 2021

Budget principal

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	27 000			27 000
Total de la section de fonctionnement	- 581 000	27 000	- 554 000	
Total du budget principal	- 554 000	27 000	- 554 000	27 000
	- 527 000		- 527 000	

Budget annexe « exploitation des ouvrages »

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	- 235 000			- 235 000
Total de la section de fonctionnement	291 627	- 235 000	56 627	
Total du budget annexe	56 627	- 235 000	56 627	- 235 000
	- 178 373		- 178 373	

Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	32 233		32 233	
Total de la section de fonctionnement	13 000		13 000	
Total du budget annexe	45 233		45 233	
	45 233		45 233	

L'application des dispositions contenues dans le projet de décision modificative (budgets principal et annexes) pour 2021 fait l'objet des projets de délibérations suivants :

- Approbation de la DM 3 – Budget principal
- Approbation de la DM 3 – Budget annexe « Exploitation des ouvrages »
- Abondement d'une provision semi-budgétaire sur ce Budget annexe
- Approbation de la DM 3 – Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »